



**CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
(En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- **La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation**
- **Et Mme/M : le Stagiaire**

Nom/ Prénom	
Adresse	
Téléphone portable	
Adresse email	
Personne en situation de Handicap	Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez et voir instructions P.6 <input type="checkbox"/>

Est conclue la convention suivante,

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

Approche fluide clinique : biocinétique et biodynamique du nouveau-né, du nourrisson et de l'enfant

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a) **Type de formation** : formation continue pour les ostéopathes
- b) **Objectif(s) de la formation** : Objectif(s) de la formation : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de mettre en place une évaluation et un traitement ostéopathique de type fluïdique, biocinétique et biodynamique sur un nouveau-né, ou un enfant.

À l'issue de la formation, une attestation de présence et de compétence sera délivrée à chaque stagiaire.

c) **Planning de formation** :

	J1	J2	J3
9h-10h45	Accueil/présentation /place de l'approche biodynamique dans la prise en charge ostéopathique	Lignes médianes	Clinique crâne / les plagiocéphales : diagnostic Pratique/ clinique
10h45	pause	pause	pause
11h-12h45	Organisation embryologique/organogénétique	Pratique clinique LM	Évaluation Diaphragme /abdomen/pratique clinique
12h45-14h	Repas	Repas	Repas
14h 14h30	Échanges	Échanges	Évaluation
14h30 16h15	Fluctuations physiologiques/pathologiques- pratique	Fulcrums / rythmes lents Pratique : déplacement automatique	Rachis /bol pelvien pratique clinique
16h15	pause	pause	pause
16h30 18h15	Pratique attention divisée / approche fluïdique	Bol crânien diagnostic crane cerveau / cervelet duplications dures	Pratique / bol crânien/ intra et endosseuses/synthèse

d) **Programme de la formation**

- Organisation embryo- organogénétique
- Ligne médiane primitive/lignes médianes
- Tenségrité
- Fluctuations physiologique et pathologique
- Fulcrums de Santé et lésionnels
- Rythmes lents et immobilité dynamique

Ainsi que sur les applications plus spécifiques en périnatalité répondant aux troubles du développement neuro cognitif et comportementaux

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

- « Bol pelvien »
- « bol crânien »
- Duplications dures
- Cerveau/cervelet
- 3^{ème} et 4^{ème} ventricules
- Diaphragme et système digestif
- Crane-Sacrum
- Fluctuation intra et endo osseuse.

Article 3 : Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans, ou étudiant en 5^e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 1 séminaire se déroulant aux dates suivantes :

13-14-15 Avril 2022

a) L'action de formation a lieu à l'adresse suivante :

Espace Saint Martin 199 bis rue St Martin 75003 Paris

b) Elle est organisée pour un effectif de 22 stagiaires maximum.

c) Durée de la formation : **22,5 heures.**

d) Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :

- Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
- Présentations PowerPoint
- Pratiques individuelles entre les stagiaires
- Vérification de l'acquisition de compétence

e) Les diplômes, titres ou références des responsables de la formation sont les suivantes :

▪ **Thierry LEBOURSIER**

Ostéopathe DO MRO F N° 584

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD

Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335

N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Ostéopathe libéral à Paris depuis 1990, (CO 1993 DO) d'abord chargé de cours entre 1992 et 2003 IWGS puis CEESO (formation initiale temps plein), ostéopathe de la maternité Ambroise Paré de Bourg la Reine (2000/2016)

Diplômé en ostéopathie biocinétique et biodynamique (2006)

Responsable d'enseignement ostéopathique Université de Paris (DU ostéopathie périnatale)

Chargé de cours à l'université de St Petersburg , à l'Institut Brésilien d'Ostéopathie IBO et à l'Ecole Argentinienne d'Ostéopathie (EAO)

Ex-chargé de cours à Université Paris V René Descartes (DU anatomie appliquée à l'examen clinique et à l'imagerie –cours crâne –face de 2000 à 2011

Chargé de cours au DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal » 2009-2012

Chargé de cours « développement cognitif et social du nourrisson (depuis 2019 Université de Paris)

DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal »

Co-fondateur d' « ostéonat formation »

Email : thierry.leboursier@gmail.com

Article 5 : Inscription à la formation

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

- Le Stagiaire adresse au siège social de la société « Osteonat » le présent contrat accompagné d'un chèque de réservation de 100,00€, et d'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADELI, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5^{ème} année. Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 3 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courriel électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription. Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé ou détruit, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation. Si l'annulation ou le report sont faits moins de 15 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation.
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 15 jours avant la date du séminaire, le maintien de la formation étant assujéti au nombre d'inscrits. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à **600 euros** (demi-tarif si réinscription)
Le stagiaire s'engage à verser ce montant lors du premier jour de la formation (sauf accord particulier écrit avec l'organisme de formation). Le chèque de réservation de 100,00€ lui sera restitué à cette occasion.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.


Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

Pour le stagiaire (nom et qualité du signataire)	Pour l'organisme Thierry LEBOURSIER gérant 
--	--

Merci de nous envoyer par voie postale un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaire à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que chèque de réservation de 100,00€), afin que nous puissions valider votre inscription. Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat, au premier jour de la première session. Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle.

Siège social : OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335
N° de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025



PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

En cas de handicap ou de difficulté d'accessibilité pour les stagiaires en présentant, il est impératif de :

1/ Cocher la case « PSH » dans le contrat de formation que vous nous renvoyez.

2/ Préciser la nature de votre handicap et vos demandes d'adaptation pour participer à la formation que vous souhaitez suivre. Vous pouvez préciser vos besoins par courriel à l'intention de Michèle Barrot notre référente PSH à notre adresse courriel : osteonatfc@gmail.com

Elle prendra contact avec vous par téléphone pour évaluer les éventuelles adaptations pédagogiques et techniques d'accessibilité, vous permettant de suivre les cours dans les meilleures conditions. En cas de difficulté, nous prendrons contact avec les structures territoriales et les associations susceptibles de nous aider dans la mise en place individualisée de votre formation.

Tous les sites de formation, à Paris et en province ont une accessibilité conforme aux normes PMR.

Commentaires : _____
